

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2015

7^{ème} **Commission**
N° CP-2015-9-7-2

Service instructeur
Service de la Culture et du Patrimoine

Service consulté

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation culturelle et le développement patrimonial des territoires via le soutien ou l'adhésion à des collectivités ou associations.

Il est proposé, dans le présent rapport :

- d'accorder des subventions, contributions ou cotisations à différentes structures ou collectivités et d'autoriser leurs versements au titre des politiques :

- "Expressions Artistiques" : 105 000 € en faveur de 18 associations ou collectivités publiques pour des aides aux projets.

- "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" : 27 000 € en faveur de 2 associations ou collectivités

- "Développement Culturel des Territoires" -Contrats culture-: 260 000 € en faveur de collectivités et associations dont :

. la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CTV du Sundgau) (14 000 €)

. la Communauté de Communes Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann, l'Espace Grün Cernay (CTV Thur Doller) (86 000 €)

. la Ville de Mulhouse (CTV de la Région Mulhousienne) (160 000 €)

- "Animation du Patrimoine": 60 092 € en faveur de 5 structures dont le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck (31 842 €)

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions ou avenants correspondants.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation culturelle et le développement patrimonial des territoires via le soutien aux collectivités ou associations ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de sa réunion du 28 août 2015, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et formulé les propositions d'interventions suivantes récapitulées dans les tableaux joints en **annexe 1** au rapport.

FONCTIONNEMENT

I - EXPRESSIONS ARTISTIQUES (aides aux projets)

20 demandes de subventions ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes pour un montant de 105 000 €. 2 demandes relevant de ce dispositif n'ont pu être retenues.

- Festivals
- Création/diffusion artistiques
- Education artistique et culturelle
- Diffusion musicale

II - SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

2 demandes d'aides financières ont été examinées favorablement par la Commission de la Culture et du Patrimoine. Elles portent sur le fonctionnement et la mise en œuvre de divers projets artistiques et culturels des structures citées ci-dessous pour un montant total de **27 000 €**, répartis comme suit :

▸ **"Le LEZARD" Colmar**

"Le LEZARD", opérateur culturel colmarien, a sollicité l'aide du Conseil départemental pour la mise en œuvre en 2015 de son projet annuel pluridisciplinaire axé sur des expositions, une programmation de spectacles, de cinéma, de concerts (festival de musiques métisses...) et des actions de médiation culturelle en faveur de publics spécifiques.

Pour l'ensemble de ces activités, il est proposé d'attribuer à l'association "Le LEZARD" de Colmar, une subvention de 12 000 €.

Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014/2019 :

- **Ville de Kembs** : Convention 2015/2017 Département/Ville de Kembs portant sur le développement culturel de l'Espace Rhéna.

"L'Espace Rhéna" est un équipement à vocation multiple dont la gestion est assurée d'une part, par la Ville de Kembs pour ses installations et d'autre part, par une association pour la partie Animation.

Au titre de son action culturelle, la Ville de Kembs a engagé une démarche visant à faire de cet équipement, dès son ouverture au public en 2004, un pôle culturel en capacité de répondre aux aspirations des publics de son territoire.

Pour accompagner cette ambition et compte tenu du rayonnement territorial de cette structure de proximité, le Département a intégré l'Espace Rhéna de 2015 à 2017 au Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays de 2014/2019.

Parallèlement, la Ville de Kembs a défini les objectifs et les axes de ce projet artistique et culturel et sollicite l'aide du Département pour sa mise en œuvre.

A cet effet, une convention est proposée avec une aide départementale pour 2015 d'un montant de 15 000 € ciblée sur la diffusion (2 compagnies régionales au moins), la médiation et les résidences de création.

III - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES (Contrats Culture)

3 demandes d'aides financières ont été examinées favorablement par la Commission de la Culture et du Patrimoine. Elles portent sur le fonctionnement et la mise en œuvre de contrats culture en faveur des structures citées ci-dessous pour un montant total de **260 000 €**, répartis comme suit :

Contrat de Territoire du Sundgau 2014/2019

Contrat culture 2015/2017 entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CCSI)

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth bénéficie depuis 2007 du dispositif départemental destiné à accompagner les dynamiques culturelles sur les territoires, dans un cadre partenarial.

Après 2014, année mise à profit pour redéfinir son projet, la CCSI s'inscrit dans la logique d'une cohérence des actions culturelles à l'échelle d'un territoire élargi (Ville d'Altkirch, Communauté de Communes du Jura Alsacien...) notamment celles portant sur la diffusion et la mobilité des publics. Son objectif principal vise au maintien d'une offre culturelle de qualité et de proximité sur ce territoire.

Pour sa mise en œuvre de 2015 à 2017, la CCSI a sollicité le soutien du Département dans le cadre d'un nouveau Contrat Culture.

A cet effet, une convention est proposée avec une aide départementale pour 2015 d'un montant de 14 000 € ciblée sur le festival Pot'Arts, l'animation du patrimoine et la diffusion territoriale via les Régionales.

Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller 2014/2019

Communauté de Commune Thann/Cernay (CCTC) – Relais Culturel de Thann – espace Grün Cernay : convention annuelle 2015 en préfiguration du Contrat Culture

La Communauté de Communes de Thann/Cernay (CCTC) a engagé en 2014 une réflexion pour l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle de son nouveau périmètre territorial dont les grands axes sont à présent définis ; toutefois, leur déclinaison opérationnelle reste à finaliser.

Les projets 2015, identiques sur le fond à ceux menés en 2014, sont d'ores et déjà conduits à l'échelle du nouveau périmètre et dans une logique de mutualisation, notamment entre les deux lieux de diffusion.

Afin de permettre la poursuite de la dynamique culturelle sur ce territoire en 2015, l'aide du Département est sollicitée au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller 2014-2019.

A cet effet, une convention pour 2015, préfigurant le futur contrat culture 2016/2018, est proposée entre le Département, la Communauté de Communes de Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün, avec une aide départementale globale de **86 000 €**, soit :

- . **30 000 €** pour la Communauté de Communes de Thann/Cernay
- . **28 000 €** pour le Relais Culturel de Thann
- . **28 000 €** pour l'Espace Grün de Cernay

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014/2019

Ville de Mulhouse : avenant n° 1 au contrat culture 2014/2017 entre le Département et la Ville.

La Ville de Mulhouse a bénéficié du dispositif départemental destiné à accompagner les dynamiques culturelles sur les territoires, dans le cadre de contrats passés avec le Département depuis 2003.

Dans le cadre de la dernière convention, l'aide départementale est ciblée sur la diffusion et l'animation culturelle (festival Scènes de rue, Jeudis du Parc), la médiation à la Kunsthalle et l'Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM) avec 3 concerts décentralisés et un parcours pédagogique en collège.

Il est précisé qu'en 2015, 2 concerts décentralisés seront programmés (Riedisheim et Pulversheim), au lieu des 3 prévus dans la convention initiale.

Conformément aux dispositions de cet accord qui prévoit que le Département détermine annuellement son concours financier au vu des budgets prévisionnels, la Ville sollicite l'aide départementale pour la mise en œuvre de ces projets en 2015.

Dans le cadre d'un avenant à la convention 2014-2017, l'aide départementale en faveur de la Ville de Mulhouse est proposée à hauteur de 160 000 € pour 2015.

IV – SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

5 demandes d'aides financières ont été examinées favorablement par la Commission de la Culture et du Patrimoine. Elles portent sur le fonctionnement et la mise en œuvre de divers projets artistiques et culturels ou scientifiques des structures suivantes, pour un montant total de **60 092 €**, répartis comme suit :

- **1 500 €** en faveur de la Fondation du Patrimoine pour les actions menées en 2015 ;
- **2 000 €** en faveur de la Communauté de Communes de Thann/Cernay pour la mise en œuvre d'un nouveau chantier au Château de l'Engelbourg à Thann en 2015 ;
- **31 842 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck, conformément aux engagements statutaires, qui prévoit la participation à hauteur de 10% du Conseil départemental du Haut-Rhin pour les frais de fonctionnement du site en 2015 ;
- **5 750 €** en faveur de l'association du Réseau des Sites Majeurs de Vauban pour les actions menées en 2015 ;
- **19 000 €** en faveur de l'association fédératrice Musées Mulhouse Sud Alsace pour les actions culturelles mises en œuvre en direction des publics des musées issus du Pôle muséographique de Mulhouse et sa région et notamment l'organisation de la Nuit des Mystères en 2015.

*

*

*

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

I – EXPRESSIONS ARTISTIQUES

↳ d'accorder des subventions de fonctionnement en faveur des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en **annexe 1** au rapport pour un montant total de **105 000 €** à prélever sur les lignes du budget 2015 du Département et d'autoriser leurs versements à raison de :

- **81 500 €** sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371
- **23 500 €** sur le programme D721 imputation 65-311-65734-2347-371

II – LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

↳ d'accorder des subventions de fonctionnement pour un montant total de **27 000 €** à prélever sur les lignes du budget 2015 du Département et d'autoriser leurs versements à raison de :

- **12 000 €** sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 au Lézard à Colmar ;
- **15 000 €** sur le programme K816, imputation 65-311-65734-35881-006 en faveur de la Ville de Kembs ;

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention 2015/2017 entre le Département et la Ville Kembs (**annexe 2** au rapport).

III - DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

↳ d'accorder des subventions de fonctionnement pour un montant total de **260 000 €** à prélever sur les lignes du budget 2015 du Département et d'autoriser leurs versements à raison de :

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau :

- **14 000 €** sur le programme K 817 imputation 65-311-65734-35981-006 en faveur de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention 2015/2017 entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (**annexe 3** au rapport).

Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller :

- **30 000 €** sur le programme K 814 imputation : 65-311-65734-35681-006 à la Communauté de Communes Thann/Cernay
- **28 000 €** sur le programme K 814 imputation : 65-311-6574-35681-006 au Relais Culturel de Thann
- **28 000 €** sur le programme K 814 imputation : 65-311-6574-35681-006 à l'Espace Grün Cernay

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention (Contrat Culture) 2015 entre le Département, la Communauté de Communes de Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün (**annexe 4** au rapport).

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne :

- **160 000 €** sur le programme K 815 imputation 65-311-65734-35781-006 en faveur de la Ville de Mulhouse.

↪ d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention 2014/2017 du 11 décembre 2014 entre le Département et la Ville de Mulhouse (**annexe 5** au rapport).

IV- SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

↪ d'accorder des subventions de fonctionnement et participations statutaires pour un montant total de **60 092 €**, détaillées dans le tableau joint en **annexe 1**, et d'autoriser leurs versements à prélever sur les lignes du budget 2015 du Département sur le programme D711, imputations 65-312-6574-2277-014 , 65- 312-65734-2277-014 et 65-312-6561-2277-014.

*
* *

↪ de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en **annexe 1** au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.



Eric STRAUMANN